

Mariage et harcèlement

Par **Maelle**, le 11/11/2004 à 21:05

Bonjour,

Ma soeur est mariée (sans contrat de mariage) et a un enfant (2 ans). Son mari est d'une jalousie malade. Il lui rend la vie impossible. Elle ne peut pas fréquenter ses amis hommes, elle doit lui laisser parcourir son téléphone portable, lui téléphoner toutes les heures quand elle sort. Il la harcèle constamment, moralement, et sexuellement. Elle souhaite divorcer mais elle dit qu'elle ne peut rien faire. Elle a abandonné son travail pour élever son fils. Son mari est riche et il lui dit qu'elle va se retrouver dans une caravane avec rien pour vivre. En plus difficile de prouver un harcèlement, c'est sa parole contre celle de son mari. Elle est donc obligée de rester avec lui, et de subir au quotidien des insultes et autres humiliations (son sac fouillé par exemple). Elle est en train de craquer moralement.

Je voudrais savoir si juridiquement, elle peut faire quoi que ce soit ?

Merci pour elle, je m'inquiète Image not found or type unknown

Maëlle.

Par **Ahmed**, le 11/11/2004 à 21:58

Demander le divorce pour faute.

Par **Maelle**, le 11/11/2004 à 22:36

[quote="Ahmed":31xr0jrp]Demander le divorce pour faute.[/quote:31xr0jrp]

Merci de votre réponse, mais comment prouver qu'il la harcèle ? C'est sa parole contre la sienne. Il est très malin et se contente de la déstabiliser par la parole. Il lui a même dit texto "ça serait trop facile pour moi de te frapper, tu demandes le divorce et je perds". Il est vicieux et se contente de la harceler moralement sans la toucher désormais (une fois il l'a juste bousculée).

Par **Ahmed**, le 11/11/2004 à 22:59

En matière de divorce, la demande peut être établie pour tout mode de preuve.

Sauf le témoignage des descendants et les moyens qui touchent à l'intimité de la vie privée

(enregistrements de communications par ex.)

Ces violences morales doivent bien quand même laisser quelques traces.

Par **germier**, le **15/11/2004** à **21:24**

sauf erreur demapart,le harcèlement n'est pas une cause de divorce en soi,mais c'est la manière dont il se manifeste "des faits imputables à l'autre constituant une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage et rendant intolérable le maintien du lien conjugal"

Et comme le dit ,fort justement Ahmed, il doit y avoir des traces, sinon il faut les provoquer : Maelle peut être présente,ou une copine lors d'un appel téléphonique par exemple

Enfin en supposant que ce que dit la frangine soit vrai